



POLITIQUE DE TRANS-INCLUSION

RINGUETTE CANADA

FOIRE AUX QUESTIONS

Note: Tout au long de ce document, vous remarquerez des éléments de langage qui vous sont peut-être inconnus, tels que l'utilisation de la double flexion partielle (participant·e·s) et des alternatives neutres. Par exemple, le pronom neutre « iel(s) » peut remplacer les pronoms « il(s) » et « elle(s) », et le pronom démonstratif neutre « ceux » remplace les pronoms « ceux » et « celles ». Ces stratégies sont employées afin de rendre la langue aussi neutre et inclusive que possible lorsque nous nous référons de manière générale à des personnes. La recherche de pratiques linguistiques neutres et inclusives nécessite le développement de pratiques novatrices en français, dont la grammaire est très marquée par la binarité du genre.

QU'EST-CE QUI A INSTIGUÉ UNE RÉVISION DE L'ANCIENNE POLITIQUE?

Selon l'ancienne politique, les athlètes transgenres n'avaient qu'une seule option, soit celle de participer en fonction de la catégorie de genre à laquelle iels appartenaient (i.e. un garçon/homme transgenre devait s'inscrire à une division mixte ou à celle correspondant de manière exclusive à son genre). Bien que l'approche en elle-même ait été perçue comme étant de un, encourageante et de deux, comme une démarche de discrimination positive propre au genre, il en est résulté que certain·e·s athlètes aient été prématurément poussé·e·s à quitter le sport, ce qui a engendré des répercussions négatives socialement parlant pour d'autres, car iels se sont vu·e·s forcer de se joindre à d'autres équipes.

Prenons le cas d'espèce d'une personne s'étant vue attribuer le sexe féminin à la naissance qui commence à jouer à la ringuette au sein d'une équipe de filles. Lorsque ce dernier en arrive à une compréhension plénière de son identité de genre en tant que garçon, il n'a qu'une option en vertu de l'ancienne politique: soit de jouer au sein d'une équipe mixte ou celle de jouer au sein d'une division correspondant exclusivement à son genre. Advenant le cas qu'il n'y ait aucune équipe mixte ou aucune équipe correspondant à son genre dans sa région, il n'a d'autre choix que de quitter la ringuette.

En tant qu'organisation axée sur des valeurs charnière, Ringuette Canada reconnaît qu'une révision de la politique s'impose afin de satisfaire aux engagements continus portant sur l'équité, la diversité, et l'inclusion.

EN QUOI LE PROCESSUS DE RÉVISION A-T-IL CONSISTÉ?

En Septembre 2020, le conseil d'administration de Ringuette Canada a mis en place un panel d'expert·e·s afin que ce dernier passe en revue la politique de l'organisation Trans-Inclusion dans le but d'émettre une recommandation au conseil. La panel a eu accès à de l'information fondée sur des preuves factuelles et probantes, à des recommandations tirées d'autres organisations sportives de premier plan, ainsi qu'à un arsenal exhaustif d'outils nécessaires à la prise de décision afin de venir en aide à ce dernier dans le cadre du processus de révision. Le panel s'est mis d'accord à l'unanimité sur les changements de politique approuvés par le conseil d'administration.



QUI A PRIS PART AU PANEL D'EXPERT·E·S?

La panel était constitué d'un total de 9 individus comprenant un mélange de personnes à l'expertise en trans-inclusion, en administrative légale et en administrative sportive.

Les membres en question inclus:

- David Master (il/lui), avocat et membre du conseil d'administration de Ringuette Canada (président du groupe d'experts)
- Steven Indig (il/lui), avocat et partenaire à Sport Law
- Natasha Johnston (elle), directrice générale de Ringuette Canada
- Mike Taylor (il/lui), membre du conseil d'administration de Ringuette Canada
- Darrell Liebrecht (il/lui), membre du conseil d'administration de Ringuette Canada
- Pamela Julian (elle), directrice administrative de Ringette Ontario
- Nicole Robb (elle), directrice administrative de Ringette Colombie-Britannique
- Kai Scott (il/lui), président et stratège en matière de genre chez TransFocus Inc.
- Jillian Black (elle), représentante du Centre canadien pour l'éthique dans le sport

QUELS SONT LES CHANGEMENTS CLÉ DE POLITIQUE AYANT ÉTÉ APPORTÉS?

- Le changement de politique apporté permet aux athlètes trans de se joindre à une équipe qui correspond soit à leur identité de genre, ou soit au sexe leur ayant été assigné à la naissance.
- Les changements rendent d'autant plus explicites les options offertes aux athlètes non-binaires qui peuvent se joindre à l'équipe de leur choix (équipe masculine, féminine, ou mixte). C'est un important changement qui s'inscrit dans la mouvance de les [lignes directrices sur l'accès égal à la participation](#).
- Nous avons également clarifié comme quoi la divulgation fait partie du processus, mais se limite à la possibilité de simple recours à la politique plutôt que d'avoir à faire part de détails se rapportant à l'identité de genre d'un·e athlète.

LES ATHLÈTES SONT-IELS TENU·E·S DE DIVULGER LEUR IDENTITÉ DE GENRE OU DE LEUR HISTOIRE S'Y RAPPORTANT?

Les athlètes ne sont pas tenu·e·s de divulguer ou de fournir la preuve de leur identité de genre ou de leur histoire à l'Association de ringuette ou à aucun·e des représentant·e·s de l'Association (par ex. entraîneur·euse·s, membres du personnel, directaires, fonctionnaires, etc.). Les données dépersonnalisées portant sur le genre sont colligées à même le processus d'inscription afin de faire état des tendances et afin de rendre compte des données agrégées auprès des institutions provinciales et fédérales. Néanmoins, les données personnelles devraient demeurer privées et confidentielles. Les associations de ringuette provinciales (ARP) et les associations de ringuette locales (ARL) sont incitées à adopter les changements recommandés se rapportant à leur processus d'inscription tels que proposés à l'aune des [directives de Ringuette Canada sur la collecte et l'utilisation des données sur le genre](#) afin de cadrer avec la politique nationale.



LES ATHLÈTES SONT-IELS TENU-E-S DE SUBIR DES PROCÉDURES D’AFFIRMATION DU GENRE AFIN DE FAIRE APPEL À LA POLITIQUE?

Non, les athlètes ne sont pas tenu-e-s de subir (ou de divulguer le recours à) quelque procédure d’affirmation du genre que ce soit telle que l’hormonothérapie substitutive (HS), des chirurgies, ou quelque autre procédure.

Y-A-T-IL QUOI QUE CE SOIT QUE LES ADMINISTRATEUR·TRICE·S OU LES ENTRAÎNEUR·EUSE·S DOIVENT FAIRE S’IELS CROIENT QU’UN·E PARTICIPANT·E S’IDENTIFIE COMME TRANS?

Aucune action n’est requise. Tel que stipulé par la politique, les athlètes peuvent participer en fonction du genre auquel iels s’identifient. Les athlètes peuvent choisir de divulguer librement leur identité ou leur expression de genre, tout comme iels peuvent choisir de ne pas le faire. L’identité et l’expression de genre relèvent du registre de l’information confidentielle et les athlètes ont le droit de garder cette information privée.

SI LES ATHLÈTES NE SONT PAS TENUES DE DIVULGUER LEUR IDENTITÉ DE GENRE, COMMENT UNE ASSOCIATION PROVINCIALE OU LOCALE DE RINGUETTE INSCRIT-ELLE LES JOUEUR·EUSE·S À DES DIVISIONS (MASCULINE, FÉMININE OU MIXTE)?

Les associations provinciales et locales de ringuette n’assignent pas les athlètes à des divisions en fonction de leur identité de genre; les personnes choisissent leur division dans le cadre du processus d’inscription. Les associations devraient honorer et accepter les choix de division des athlètes transgenres, quelle que soit leur réponse à la question sur le genre dans le formulaire d’inscription. Veuillez consulter les lignes directrices de Ringuette Canada sur la collecte et l’utilisation des données sur le genre ds personnes pour obtenir de plus amples renseignements.

QUELLE EST LA MEILLEURE APPROCHE POUR UNE ASSOCIATION PROVINCIALE OU LOCALE SI ELLE CROIT QU’UNE PERSONNE S’EST INSCRITE PAR ERREUR DANS LA MAUVAISE DIVISION (MASCULINE, FÉMININE OU MIXTE)?

L’identité et l’expression de genre sont des informations confidentielles, et les athlètes ont le droit de les garder privées. Les administrateur·trice·s n’ont pas le droit de remettre en question l’identité de genre d’une personne, mais iels peuvent toutefois confirmer que toutes les athlètes se sont inscrit·e·s dans la bonne division, à condition de poser la même question à toutes les athlètes et de ne pas les distinguer. Une bonne pratique consiste à intégrer cette question dans les autres rappels pré-saison que les associations envoient habituellement. Exemple de texte "Bienvenue à la saison 2021! Ce courriel a pour but de confirmer votre inscription à la division féminine des moins de 16 ans. Veuillez contacter exemple@ringuette.ca si vous avez besoin d’apporter des changements. Nous vous rappelons que les épreuves de sélection auront lieu à "Arena X" "



LA NOUVELLE POLITIQUE EST-ELLE APPLICABLE EN CE QUI SE RAPPORTE AUX ATHLÈTES DE HAUT CALIBRE SPORTIF?

La même politique inclusive est applicable auprès d'athlètes de haut niveau dans la mesure où ils doivent se conformer aux règles fédérales internationales. Les directives de la Fédération internationale de ringuette et celle de n'importe quelle organisation internationale des jeux portant sur les critères d'admissibilité supplantent celles de Ringuette Canada. À l'heure actuelle, la Fédération internationale de ringuette n'a pas de politique trans-inclusive.

DE QUELLE MANIÈRE L'ÉQUIPE VA-T-ELLE INSTAURER DES CHANGEMENTS DE LOCAUX LORS DES PARTIES ET DES PRATIQUES DE RINGUETTE?

Toutes les athlètes, entraîneur·euse·s, fonctionnaires, membres du personnel, bénévoles, et parents/tuteur·trice·s des athlètes de ringuette ont droit à un accès en toute sécurité, à des changements de locaux inclusifs et équitables, ainsi qu'à des espaces qui s'accordent avec l'identité et l'expression de genre des athlètes, configurés en vertu des principes de ségrégation des genres, telles les toilettes publiques. Prière de vous référer aux [lignes directrices sur les vestiaires et guide de mise en œuvre de Ringuette Canada](#) pour plus de conseils et d'information

UN·E ATHLÈTE A ÉMIS UNE REQUÊTE D'ACCOMMODEMENT QUANT AU VESTIAIRE, MAIS N'A PAS APPRÉCIÉ L'OPTION OFFERTE. QUE DOIT-ON FAIRE?

Il est impératif de préconiser une approche humaine et personnalisée lorsqu'il s'agit de telles situations délicates. Les athlètes ne devraient en aucun cas être forcé·e·s de choisir un accommodement comme option et devraient au contraire être partie intégrante du processus décisionnel. Malgré le fait que les [lignes directrices sur les vestiaires et guide de mise en œuvre de Ringuette Canada](#) fournissent de l'information se rapportant à différents scénarios et besoins possibles, il se peut que certaines situations surviennent où les équipes ou les ligues aient à développer leur propres solutions sur-mesure et ce, en ayant recours à une approche éthique, axée sur les valeurs organisationnelles et sur les besoins de l'athlète afin de leur permettre de parvenir à un commun accord et à une résolution inclusive.

DE QUELLE MANIÈRE LA RÈGLE DES DEUX S'APPLIQUE-T-ELLE EN CE QUI SE RAPPORTE AUX ATHLÈTES NON-BINAIRES?

Dans le cadre des réunions, il est impératif de suivre la [Règle des deux](#) de l'Association canadienne des entraîneurs en ayant deux adultes présents lors de la conversation. Outre entraîneur·euse, il peut s'agir d'un parent de l'athlète, d'un·e accompagnataire, ou de n'importe quelle autre personne qualifiée ou présélectionnée. Quelquefois, l'on s'évertue à créer une concordance entre le genre de l'entraîneur·euse et celui de l'athlète; néanmoins, cela n'est pas toujours possible lorsqu'il s'agit d'athlètes non-binaires.



Dans cette optique, l'on devrait demander aux athlètes si iels ont une préférence quant à l'entraîneur·euse ou au membre du personnel qualifié qu'iels souhaitent voir présent·e.

POURQUOI LES GARÇONS/HOMMES TRANSGENRES ET LES ATHLÈTES NON-BINAIRES PEUVENT-IELS SE JOINDRE AUX ÉQUIPES DE FILLES/FEMMES ET PAS LES GARÇONS/HOMMES CISGENRES?

La mise à jour de la politique vise à faire de notre sport un milieu invitant pour les athlètes qui s'identifient comme transgenres ou non-binaires. C'est un pas vers le progressisme qui situe la ringuette parmi les sports canadiens de premier plan pour ce qui est d'améliorer l'avancement de la diversité et de l'inclusion.

Nous reconnaissons également que le système est imparfait. Il y a des lacunes dans la programmation - particulièrement, pour ce qui est des équipes étant exclusivement établies pour les garçons/hommes et pour les équipes mixtes - qui laisse des participant·e·s sans endroit où jouer. Ringuette Canada s'attèle au comblement de ses lacunes de concert avec les associations provinciales.

Nous savons également qu'une solution durable requiert du temps, tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre, raison pour laquelle nous avons pris ces décisions à l'heure actuelle dans le but de venir en aide aux participant·e·s qui ont été désavantagé·e·s sous le régime de l'ancienne politique.

QUE FAIT RINGUETTE CANADA AFIN D'AJOUTER DES OPTIONS À SA PROGRAMMATION?

Ringuette Canada reconnaît qu'il y a des lacunes au niveau de la programmation qui comprend un nombre limité d'équipes mixtes ou d'équipes établies pour les garçons/hommes à travers le pays. Nous nous engageons à travailler de concert avec nos partenaires les Associations provinciales de ringuette dans le but de mettre sur pied une programmation complète pour toustes les participant·e·s. [Les lignes directrices sur l'accès égal à la participation](#) de Ringuette Canada publiées en mars 2020 et revues en juin 2021 symbolisent une avancée importante.

QUE FAIT RINGUETTE CANADA DANS L'OPTIQUE DE PRÊTER MAIN-FORTE AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE?

Nous œuvrons de concert avec les Associations de ringuette provinciales afin de mettre au point du contenu éducatif ainsi que des guides et outils pratiques permettant d'assurer une démarche universalisée à l'échelle du pays. Prière de visiter le [centre de ressources Trans-Inclusion](#). Des ressources additionnelles vont être publiées sur le site web de Ringuette Canada dès que possible.



LES FILLES ET FEMMES SONT-ELLES DÉSAVANTAGÉES DE QUELCONQUE FAÇON PAR CETTE POLITIQUE?

Pas du tout.

Gardons à l'esprit que la ringuette a vu ses débuts il y a de cela environ 60 ans afin d'offrir aux filles et aux femmes un sport invitant auquel jouer en hiver. Cette philosophie inclusive demeure une valeur charnière fondamentale jusqu'à nos jours. Honorer nos valeurs signifie éliminer les obstacles s'interposant à quiconque souhaitant y prendre part; c'est ce que cette mise au point de la politique cherche à accomplir.

Tel qu'affirmé par Femmes & Sport au Canada, l'inclusion des filles et des femmes dans le milieu du sport ne peut et ne devrait aucunement être accomplie par le truchement de l'exclusion d'autres groupes marginalisés. Iels militent afin que les organisations sportives de tous niveaux établissent des mesures proactives qui créent des milieux inclusifs permettant à tout un chacun de participer et de prendre part aux compétitions, indépendamment de leur identité et expression de genre; c'est ce que Ringuette Canada a accompli par le biais de la mise au point de cette politique.

CETTE POLITIQUE N'OFFRE-T-ELLE PAS UN AVANTAGE INDU AUX PARTICIPANT·E·S TRANSGENRES ET NON-BINAIRES?

L'idée que les garçons et les hommes transgenres jouissent d'un avantage indu par rapport aux filles/femmes cisgenres est une bien malheureuse conception des choses parfaitement erronée. Tel que relevé par [Patinage Canada](#), cela en viendrait à prétendre - indûment - que tous les garçons/hommes jouissent d'une supériorité physique athlétiquement parlant par rapport à toutes les filles/femmes.

De plus, il prévaut l'inquiétude dépourvue de tout fondement voulant qu'un garçon/homme cisgenre puisse "se déclarer" une identité de genre féminin dans l'optique d'usurper un avantage concurrentiel indu. Il n'y a aucun cas d'espèce recensé dans l'histoire de l'élite sportive où un tel cas de figure serait survenu. L'idée que les garçons et les hommes cisgenres joueraient la comédie afin d'entrer en compétition dans le monde du sport féminin est incroyablement délétère et banalise les défis auxquels font face les athlètes transgenres et non-binaires sur une base quotidienne.

Ringuette Canada a mis à jour sa politique en se fondant sur la recommandation rendue à l'unanimité par un panel d'expert·e·s qui s'est appuyé sur la recherche et sur les politiques de toute dernière heure portant sur les athlètes transgenres dans le milieu du sport.

L'un desdits documents en question était celui intitulé [les principes directeurs du Centre canadien pour l'éthique dans le sport](#), présenté par des expert·e·s issu·e·s d'une variété de domaines. Il entérine une participation sportive basée sur la capacité individuelle de choisir sa propre identité de genre, de manière conforme aux directives établies pour le développement de l'athlète à long terme à tous les niveaux récréatifs et développementaux du monde sportif.



OÙ TROUVER ACCÈS À DE L'INFORMATION ADDITIONNELLE?

Prière de visiter le [centre de ressources Trans-Inclusion de Ringuette Canada](#). Des ressources additionnelles vont être publiées sur le site web de Ringuette Canada dès que possible.

Plusieurs autres organisations de premier plan ont également d'excellentes ressources auxquelles vous pouvez avoir accès :

- Association canadienne pour l'avancement des femmes du sport et de l'activité physique (ACAFSA) (2021 deuxième édition). Tracer la voie : travailler auprès d'athlètes LGBT et auprès d'entraîneur·se·s. Ressource pratique pour les entraîneur·se·s. Accéder ici <https://womenandsport.ca/fr/possibilites-dapprentissage/ateliers/lgbtqi2s-inclusion-in-sport/>
- Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCÉS) - Diversité de genre et diversité sexuelle <https://cces.ca/fr/inclusivite-de-genres>